DEUXIÈME ÉDITION

n'est jamais engagé les Congrégations à ne point demander d'autorisation. Au contraire.

Pourquoi les Petites-Sœurs de l'Assomption ne se sont elles pas conformées à la loi ?

Le nombre d'auditeurs qui a compris cette pelle me fait un devoir de décharger complice est inexcusable le parti que l'on a fait prendre à nos religieuses.

C'est le plus magnifique service que l'on ait rendu à la religion et aux Congrégations que d'avoir poussé les Petites-Sœurs à la résistance. (Nouvelles tapages.)

Je vous repète, crie M. Brisson, à vous, toute composée d'avocats éminents, que je ne crains personne.

Le débat clôturé, le procureur examine les formalités relatives aux demandes d'autorisation, il ajoute :

— Dans le département de la Loire, il y avait 9 Congrégations d'hommes, 3 se sont pliées à nos formalités, 6 se sont dispersées.

Il y avait dans ce même département 21 Congrégations de femmes, 19 ont demandé l'autorisation : une n'est dispersée; une autre ne s'est point soumise et n'est pas dispersée : c'est celle des Petites-Sœurs de l'Assomption.

Ce n'est point le hasard qui a mené les choses. Il y a derrière les Petites-Sœurs quelqu'un qui a cru, en les poussant à la résistance, faire une heureuse force au gouvernement et au ministère public.

Au premier, on le pousserait à certaines exaltations, au second, de magistrat qui vous parle en l'obligeant à prendre la parole dans une affaire dans laquelle il aurait bien voulu être dispensé de prendre place ici.

Quoi qu'il en soit, les Petites-Sœurs de l'Assomption se sont mises en rébellion avec la loi.

Nous avons donc à nous demander si ces poursuites dont j'assume toute la responsabilité le doivent pas aboutir à une condamnation.

Je vous dirai ensuite quel doit être à mon avis la condamnation que vous devrez prononcer.

Vous aurez aussi à vous demander si deux religieuses ici présentées, Supérieures des deux maisons de Saint-Etienne, ne doivent pas être considérées comme fondatrices et administratrices et être punies plus sévèrement, en vertu de l'article 16 de la loi de juillet 1901.

M. le procureur examine alors ce qu'est une Congrégation.

— Si, dit-il, vous voyez chaque jour entrer dans la même maison des personnes portant le même costume religieux et vivant à l'abri de l'administration de la Supérieure, ne direz-vous pas que vous êtes en présence d'une Congrégation ?

Ouvrons immédiatement le dictionnaire de Lamousse, celui de l'Académie, qu'y lisons-nous ?

« Une Congrégation, dit ce dernier recueil, est une association de religieux ou de séculiers vivant sous le même régime. »

Cette définition, ne peut s'empêcher d'ajouter le procureur de la République, est un peu large, je dois bien qu'elle soit conforme au droit strict.

G.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 3 mars (matin)

M. Maurice Faure, qui présidait, en a profité pour dire à M. Waldeck-Rousseau, à l'occasion de son accident, les regrets, sympathies et vœux de la Chambre.

Cela fait, M. Brunet a développé une interpellation sur la situation des agents comptables et agents du commissariat des troupes coloniales, et des agents comptables du service de santé des mêmes troupes.

Après une brève réponse du colonel Pamin, commissaire du gouvernement, et du général André, un ordre du jour réclamant pour ce personnel le bénéfice de la loi de 1898 qui garantit aux officiers la propriété de leur grade, a été adopté.

On a repris ensuite et terminé la discussion du budget de la guerre (2e section, Troupes coloniales.)

Diverses critiques ont été émises par l'amiral Réunier sur la répartition des troupes coloniales et l'organisation du contrôle. Mais ces questions de cet ordre n'intéressent point les ministres de la Marine et de la Guerre, qui feraient beaucoup mieux faire de la politique, de la mauvaise politique, et qui en font avec une telle ardeur que le président du Conseil a dû les arrêter.

Y a-t-on pas entendu le ministre de la Guerre dire qu'il voulait rendre le service de la conscription moins dur dans l'armée ? C'est un outrage que l'armée devrait jamais rompu d'avoir de nos jours ; d'ailleurs, le général André avait commencé voici longtemps, alors qu'il n'était encore qu'élève de l'Ecole polytechnique, à faire de la politique.

Quand lui et ses collègues de la marine recommencent d'entendre, il faut des protestations vraiment énergiques pour qu'ils travaillent. Ce n'est pas en vain ! Grâce aux efforts de M. Delcassé, comme l'a dit M. de Lanessan, le ministère de la Marine a enfin compris qu'il devait diriger la marine et qu'on marine le drapeau d'un pays. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

Après chaudrinages de MM. Brunet sur le service militaire à la Réunion, Bénazet sur la nécessité de conserver à l'armée coloniale son personnel complet, de Mentzbeche sur le service du contrôle, Le Mérissé sur le passage des hommes de l'armée métropolitaine dans l'armée coloniale, Vincent Meyzelles sur le service de santé aux colonies et sur l'armement des colons, de Beaudet sur les services concédés temporairement par le génie militaire aux propriétaires de l'Etat, les dernières chapitres ont été adoptés.

Le général André a montré des renseignements spéciaux sur le traitement du général Billot au moment d'arrêté ; le ministère n'a pensé à lui rendre que en matière établissement sans dépassement de la loi, et le ministre a tenu parole à Billot.

Séance du lundi 3 mars (soir)

La corruption gouvernementale

M. Chéhé dépose, en demandant l'urgence, une proposition tendant à punir de 1 à 5 ans de prison les membres du gouvernement qui, dans la période qui précède les élections, auront fait, par promesses, menaces, distribution de subventions ou décorations, de l'influence du suffrage universel.

Il appuie cette proposition de l'exposé de divers faits communiqués par de nombreux électeurs de diverses régions, notamment d'une lettre adressée, avec un mandat de secours, à un électeur girondin, victime d'orages.

Dans cette lettre, il était dit que le secours était dû à la générosité des ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, et lui était envoyé par les bureaux à démarches de MM. Berthemy, député ministériel, et Monis, garde des sceaux, sénateur de la Gironde.

M. Charles Bernard. — On est toujours sûr de se trouver dans les salles historiques, celui-ci (Rires).

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique, qui tient provisoirement la place de M. Waldeck-Rousseau, combat l'urgence, qui est repoussée par 294 voix contre 139.

Ce n'est pas ce qui empêchera l'échec des candidats de la « corruption gouvernementale », selon le mot de M. Chéhé.

Les chèques de M. Ballay

Sur la proposition de MM. Etienne et Le Mérissé, la Chambre décide de se faire représenter par une délégation aux obsèques de M. Ballay, gouverneur général de l'Afrique occidentale.

Cette délégation est tirée au sort.

Le budget de 1903

On discute et on adopte ensuite quelques hauteurs réservées au budget des colonies.

Ces chapitres sont votés après observations de MM. de Montebello, Chautemps et Le Mérissé, critiquant l'envoi d'officiers de l'armée métropolitaine aux colonies, en violation de la loi organisant l'armée coloniale, demandant pour les colonies un système de défense autonome.

Le ministre, M. Decrais, répond que la première question est affaire de mesure et d'entente entre lui et son collègue de la Guerre, et que la deuxième est à l'étude.

Un amendement de M. l'abbé Lemire, portant rétablissement du crédit affecté au service religieux et au maintien des Sœurs dans les hôpitaux militaires aux colonies — crédit supprimé par la Commission — est adopté par 321 voix contre 214.

On passe au budget des invalides de la marine.

M. Chastenet dit qu'il demandera la jonction, à la loi de finances, d'une proposition que le ministre a fait ajourner, modifiant la situation des inscrits maritimes.

M. Pelletan se plaint de l'anomalie qui met les marins sous le régime exclusif de l'assurance à la caisse de prévoyance de la marine, en leur refusant le bénéfice de la loi sur les accidents de travail dont profitent tous les autres personnels des bâtiments.

Ce régime est, tant au point de vue de la durée des versements qu'à celui des ressources fournies aux intéressés, bien plus désavantageux que celui de la loi sur les accidents.

Le ministre répond que des relèvements de secours ont été prescrits par lui, alors que les versements des inscrits sont réduits dans une certaine mesure, et que le mieux est de maintenir le *statu quo*.

La séance continue.

SÉNAT

Séance du lundi 3 mars

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fallières.

Au début, on adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local et un projet de loi créant une médaille coloniale pour plusieurs missions du centre de l'Afrique.

M. de Montfort dépose un contre-projet à la proposition de loi sur le service de deux ans.

Puis, l'ordre du jour appelle la suite de l'examen des articles du projet de loi sur la marine marchande.

M. Pichon développe un amendement tendant à supprimer le droit d'opter pour les vapeurs de construction française entre la compensation d'armement et la prime à la navigation.

L'orateur demande la spécification suivant que le navire est acheté en France ou à l'étranger.

Cet amendement est réservé.

M. Le Cour-Grandmaison soutient un autre amendement fixant les conditions dans lesquelles la compensation d'armement pourra être établie.

Il ne donne la prime aux navires étrangers que s'ils effectuent un minimum de parcours, en une année, de 25 000 ou de 35 000 milles suivant qu'il s'agit de navigation au long cours ou de cabotage.

Le rapporteur combat cette thèse.

La séance continue.

UNE LETTRE DE M. AUDIFFRED

M. Audiffred, député de la Loire, pris à partie au sujet de son attitude antiministérielle, dans une lettre adressée au *Matin* répond à ce journal en termes excellents.

Il s'agit, écrit-il, de savoir ce que sera la République. Sera-t-elle le gouvernement d'une secte ou de plusieurs sectes syndiquées, empruntant au passé ses procédés les plus tyranniques, traitant en ennemis les minorités, ou sera-t-elle le libre gouvernement de l'immense majorité des Français, oublieux des luttes qui accompagnèrent toute fondation de régime et désireux de consacrer pour le plus grand bien de la patrie ?

Voilà la question qui se pose.

Je suis pour la République généreuse, tolérante, uniquement préoccupée des grands intérêts publics, de bien plus dégagée des misérables considérations de rivalité et d'ambitions mondaines, et j'entends tout bien ce que dirondin, avant peu d'années, sous un gouvernement de liberté, un merveilleux pays de France, qui sait toujours s'arrêter au bord de l'abîme et surprendre ses détracteurs, lorsqu'ils s'imaginent qu'il est perdu.

Les hommes de ma génération n'ont jamais eu un plus sûr réveil de l'opinion que celui qui se produit aujourd'hui.

Et tout cela, il sortira sûrement quelque chose de grand et de fécond. Les gens de valeur, qui, depuis plus de vingt ans, se sont presque systématiquement tenus à l'écart de la politique, reconnaîtront qu'ils ne pouvaient indéfiniment s'abstenir dans péril. Nous assisterons alors à une de ces éclosions qui caractérisent les grandes époques.

J'ai la confiance que la prochaine Chambre sera la première étape de cette évolution féconde, et, comme rien ne se fait sans de très longs et très patients labeurs, nous réserverons à préparer, pour le renouvellement suivant, une de ces grandes assemblées qui marquent dans la vie d'une nation.

LES SANS-TRAVAIL

Le Havre, 2 mars. — Les ouvriers sans travail se sont rendus au nombre de 300 devant l'Hôtel de Ville et ont envoyé une délégation auprès du maire à qui ils ont exposé leurs desiderata.

Les ouvriers demandent que les travaux du port soient poussés plus activement pour employer davantage de terrassiers et de maçons.

A la mairie et à la sous-préfecture on leur a répondu qu'on s'occuperait de leurs doléances.

LES ANARCHISTES DANS LA RUE

La Confédération générale du travail avait organisé, hier dimanche, un meeting à la Bourse du travail. De violentes bagarres ont suivi la réunion. 27 agents de police ont été blessés.

LA RÉUNION

A 10 heures du matin, 1500 personnes étaient réunies à la Bourse du travail. Les libertaires y étaient en majorité. Après la constitution du bureau, les citoyens Frost, Idrid, Butrier tailleur de cathédrale, Navarre, ancien combattant de la Commune, prononcent des discours. Dans la salle, les interpellations se croisent : on s'injurie.

Un autre orateur, Laporte, prêche le calme : mais les auditeurs protestent. Les libertaires crient : « Des actes ! des actes ! Plus de paroles ! Dans la rue ! dans la rue ! »

En vain le président crie pour apaiser les agitateurs. Les exclamations grandissent : toute la salle trépigne : déjà les plus excités sont sortis.

— Vous n'avez pas d'argent, crie le président, mais faites-vous inscrire dans les Syndicats, vous serez embauchés.

— Non ! Non ! sortons ! crie-t-on encore.

La réunion est terminée. Les ordres du jour qui devaient être mis aux voix restent sur la table du bureau. Personne n'y songe plus.

— Que ferez-vous dans la rue ? clame Frost.

— Nous allons demander du pain, reposé-on.

Et l'on sort en masse.

L'anarchiste Libertad est à la porte, sur les marches de la Bourse ; il s'adresse aux gardiens de la paix :

— Vous êtes des hommes comme nous, leur dit-il, et ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est à la police en général. Nous voulons renverser la société marâtre. Si vous recevez l'ordre de nous en empêcher, nous serons obligés de nous défendre.

— Nous vous arrêterons si vous faites du tapage dans la rue, reposé un brigadier.

A ce moment, la foule des manifestants pousse Libertad, et un cortège se forme et se dirige vers la place de la République.

LES BAGARRES — LES CHARGES

Plus de 1 000 socialistes et anarchistes chantent la *Carmagnole*, le *Ça ira*, puis *C'est du pain qu'il nous faut*.

Un officier de paix donne l'ordre à ses agents de couper la manifestation. Une bagarre s'ensuit. Un agent, Lasserre, est enlevé, bousculé, jeté à terre, piétiné, frappé à coups de canne, à coups de pied, et à coups de casse-tête américains. Plusieurs de ses collègues subissent le même sort. Le sang coule. Les manifestants nouent de grosses pierres dans leurs mouchoirs et s'en servent comme d'une massue. Un agent a le crâne ouvert.

Les socialo-anarchistes, un moment dispersés, se reforment place de la République. Les agents chargent. Une nouvelle bagarre se produit. Des coups sont échangés. Il y a encore des blessés.

Un groupe de fêtards qui sort de l'église Saint-Martin est assailli : des hommes sont frappés ; les femmes s'évanouissent.

Une autre manifestation se produisait au même moment rue du Temple. Une centaine d'étudiants et d'étudiantes russes criaient aux agents : « Vous êtes des lâches ! » Ceux-ci les chargèrent et en arrêtèrent un certain nombre. Un étudiant a été blessé et conduit à une pharmacie.

A une heure de l'après-midi, le calme renaît place de la République. Les anarchistes se sont dispersés.

Au cours des bagarres, 27 agents ont été blessés : 19 ont été conduits à l'hôpital Saint-Louis : 2 sont gravement atteints. Certains vont recevoir des récompenses pour leur conduite.

50 individus ont été arrêtés : 20 seulement ont été maintenus et conduits au dépôt.

—o—

A la suite des incidents ci-dessus, M. Lépine, préfet de police, a invité la Commission exécutive de la Bourse du travail à ne livrer les salles qu'à des groupements de travailleurs et non à des anarchistes.

Plusieurs anarchistes étrangers, qui n'ont pas pris part directement à la bagarre, vont être expulsés.

Les 19 individus arrêtés resteront en prison jusqu'à leur comparution devant le tribunal correctionnel.

Libertad a été arrêté ce matin, au moment où il sortait de son domicile. Il sera poursuivi pour provocation, crime et délits suivis immédiatement d'effet.

LES BAGARRES ANARCHISTES DE DIMANCHE MATIN

L'ACCIDENT DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Le président du Conseil a passé une nuit un peu agitée, mais son état continue à être aussi satisfaisant que possible.

Les Drs Poirrier et Babinsky ont visité ce matin M. Waldeck-Rousseau. Voici le dernier bulletin de santé qu'ils ont signé :

La radiographie n'a montré aucune lésion du squelette, mais un épanchement assez considérable autour de l'articulation.

Etat très satisfaisant. Le pansement des diverses plaies a été fait ce matin ; leur réunion s'effectue normalement, sans fièvre.

Repos absolu.

LES RÉUNIONS D'HIER

Une grande réunion nationaliste a eu lieu hier à Rouen. MM. Jousselin, Gaston Méry, de Boisandré et Coagy ont flétri l'œuvre du ministère, et fait acclamer l'union de tous les partis de l'opposition.

A Versailles, M. de Marcère a fait devant 1 500 personnes une conférence très applaudie. Une imposante manifestation a parcouru ensuite les principales rues de la ville.

LE CONGRÈS SOCIALISTE DE TOURS

Le Congrès des socialistes ministériels s'est ouvert, hier, à Tours.

Il comprend sur le papier 30 Fédérations régionales représentant 240 groupes, Syndicats et Coopératives, et 260 000 voix électorales.

Il y a une centaine de délégués parmi lesquels MM. Jaurès, Rouanet, Hervé, Briand, Gérault-Richard, Viviani, Augagneur, Pastre, etc.

Le but officiel du Congrès est de « chercher le programme du parti ». Quant à la question Millerand, il a été convenu qu'elle ne serait même pas posée.

UNE RÉUNION AU PUY

Une splendide réunion a eu lieu, hier, au Puy. M. Lassal, avocat, vice-président de la Société populaire d'économie sociale de Lyon, a réfuté, avec des documents officiels, les calomnies contre nos missionnaires, et rappelé les services rendus à la France par Mgr Favier et ses collaborateurs.

Ce sont précisément, a-t-il fait remarquer, d'ex-communards incendiaires qui ont accusé les missionnaires de pillage.

LA RÉSISTANCE AUX SECTAIRES

Nos jacobins grands et petits doivent commencer à comprendre que leurs criminelles manœuvres contre la liberté d'enseignement rencontreront plus de résistance qu'ils ne le supposaient.

Sous leurs attaques audacieuses, l'indépendance des citoyens se réveille.

Nous avons déjà cité un grand nombre de communes où le vote sectaire des conseillers municipaux contre la demande d'autorisation des religieux enseignants a provoqué les protestations de la majorité des électeurs, qui entendent rester maîtres du mode d'éducation de leurs enfants.

Le même fait vient de se renouveler à Ardin (Deux-Sèvres).

Après un vote du Conseil municipal de cette commune, vote défavorable aux Sœurs de l'école libre, plusieurs électeurs ont pris l'initiative de rédiger la pétition suivante :

Le dimanche 9 février, le Conseil municipal d'Ardin, réuni en séance extraordinaire, émettait un avis défavorable aux religieuses qui dirigent l'école libre d'Ardin. Nous, parents et mères de famille, habitants et habitantes de cette commune, protestons contre ce vote qui attaint notre liberté et demandons la création de cette école dans la commune.

265 électeurs sur 600 et 161 femmes ont signé cette pétition.

Il paraît que les édiles, alarmés par cette manifestation, cherchent un moyen de revenir sur leur vote, mais il leur reste collé au dos comme une marque d'infamie qui les fera chasser aux prochaines élections municipales.

Ils ont voulu étrangler la liberté, la liberté les condamnera.

LES PRÉTENTIONS DU FISC

Le fisc a fait vendre la propriété des Pièces de la Balette à Vienne (Isère), chapelle, tour qui supporte la Madone, résidence, jardin. Mais l'immeuble était grevé d'hypothèques et le prix de vente n'a pas même suffi pour payer les créanciers. De sorte que le fisc n'a rien eu.

Il ne s'est pas tenu pour battu et a ordonné une seconde vente, de mobilier cette fois.

Les prétentions, cependant, allaient trop loin. Il voulait qu'on mît aux enchères autel, chaire, confessionnaux.

Le propriétaire nouveau, M. l'abbé Gélas, curé d'Ampuis (Rhône), a fait opposition, car ces objets, dit-il, sont sacrés, et par conséquent inaliénables par destination.

Le procès se déroulera à Vienne dans quelques jours.

LES SOUS-OFFICIERS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Dimanche après-midi, a eu lieu à Clichy, dans la salle du Gymnase municipal, une fête organisée par la Fédération nationale des sous-officiers des armées de terre et de mer.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. le général André, ministre de la Guerre, et le capitaine Mesnier, son officier d'ordonnance ; Lépine, préfet de police.

Le général André a prononcé une de ces harangues dont il a le secret et qui a amené plus d'un sourire sur les lèvres des auditeurs ahuris.

La cérémonie terminée, le cortège est allé à la mairie, où un lunch était servi aux invités.

A 4 h. 30, le général André s'est retiré, au milieu de l'indifférence de la population.

LES CONGRÉGATIONS

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Loire. — Le Conseil municipal de Saint-Prier-en-Jarez a donné un avis défavorable aux Frères Maristes et a voté la suppression des processions. — Deux processes qui ne le recommandent qu'à l'estime des sectaires.

— Le Conseil municipal de la Tabaudière a pareillement donné un avis défavorable aux Petits Frères de Marie.

Isère. — Les Conseils municipaux de Saint-Antoine et de Grand-Lemps ont donné un avis favorable aux Petits Frères de Marie.

Mais ceux de Torchefelon et de Bizonnes ont donné des avis favorables aux mêmes religieux.

Loire-Inférieure. — Le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Boiseau a donné un avis défavorable aux Frères de Ploërmel.

Aveyron. — Le Conseil municipal de Laissac a donné un avis favorable aux Frères du Sacré Cœur et aux Sœurs gardes-malades.

Nièvre. — La maison de l'Immaculée-Conception des Petites-Sœurs des Pauvres de Cosne a été fermée à la suite du vote hostile du Conseil municipal de cette ville.

Côtes-du-Nord. — Le Conseil municipal de Gourdelin a donné avis favorable aux Sœurs du Saint-Esprit qui sont dans cette paroisse depuis 1844.

Ardèche. — Les Conseils municipaux de Largentière, Aubenas, Serrière, Antraygues, Montpezat, Coucouron, Villeneuve, Saint-Félicien, Chalançon, Saint-Victor, Burzet, Saint-Etienne, Saint-Privat, Quintenas, Chambonas ont donné des avis favorables aux Frères Maristes.

— Les Conseils municipaux de Tournon, Tueyts, Vernoux, Saint-Agrève, Chomerac, Valon ont donné des avis défavorables.

— Les Conseils municipaux de Viviers, Annonay, Serrières, Bourg-Saint-Andéol ont donné des avis favorables aux Dames Trinitaires hospitalières de Valence.

— Les Conseils municipaux de Voiron, Saint-Marcellin, La Côte-Saint-André ont donné des avis favorables aux Dames Trinitaires de Valence.

Drôme. — Les Conseils municipaux de Montélimar, de Tain et Chanos-Curson ont donné des avis favorables aux Congrégations qui y sont établies.

Alpes-Maritimes. — Le Conseil municipal de Grasse vient de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée par les Sœurs gardes-malades du Très Saint-Rosaire.

Deux-Sèvres. — Les Frères de Saint-Viateur, les religieuses de l'Immaculée-Conception qui tiennent des écoles libres, les Sœurs de Saint-Laurent installées à l'hospice et à l'école maternelle, ont bénéficié d'avis favorables du Conseil municipal de Moncoutant.

ANGLAIS & BOERS

Les pertes anglaises à Klerksdorp

Londres, 3 mars (par service spécial). — La liste officielle des pertes anglaises publiée aujourd'hui donne que la colonne Van Doorp à Elandslaate, près Klerksdorp (affaire du convoi), une liste supplémentaire de 5 officiers et 45 hommes tués ; 2 officiers et un homme blessés ; 10 officiers et 242 hommes disparus, supposés prisonniers ; un officier et 108 hommes prisonniers relâchés.

Note. — Les prisonniers relâchés étaient déjà connus par la dépêche de lord Kitchener de samedi.

L'enlèvement des Anglais

Bruxelles, 3 mars. — Le *Petit Bleu* rapporte qu'une lettre privée reçue à Londres annonce que les Anglais ont fusillé en janvier, à Soda Fontein, un nevou du président Steijn, qu'ils avaient fait prisonnier et condamné parce qu'il portait l'uniforme d'un officier anglais de la yeomanry.

Le bétail capturé

Les journaux libéraux font une analyse de la liste des captures transmise par lord Kitchener.

Le *Daily News* fait remarquer que l'Afrique du Sud est essentiellement un pays très pauvre qui ne peut nourrir qu'une très faible quantité de bétail pendant six mois de l'année. Or, les chiffres donnés par lord Kitchener laisseraient croire qu'il y a une quantité énorme de toute espèce de bétail.

La chose n'est guère croyable. D'ailleurs, étant données toutes ces captures, comment se fait-il qu'on manque de viande pour les soldats et les camps de concentration ?

Est-ce que les fameux contrats pour la fourniture de la viande empêchent que les bêtes capturées dans les batailles servent de nourriture aux soldats ?

Une pure comédie

La manière d'évaluer le nombre de tués dans la guerre de l'Afrique du Sud est une pure comédie. Après un combat, il y a toujours des Cafres qui viennent dans les camps anglais.

Ces indigènes, qui la plupart du temps ne peuvent pas compter jusqu'à dix, sont questionnés, et leurs récits sont acceptés comme véridiques. Un jour, l'auteur de ces lignes se trouva emporté très près de l'ennemi, par son cheval qui s'était emballé.

Après la retraite des Boers, l'auteur visita une hauteur qui avait été occupée par l'ennemi et ne vit aucun mort. Et pourtant quelques jours après, une dépêche au War Office annonçait que 38 Boers avaient été tués dans ce combat !

— Je n'y comprenais rien, écrit-il, jusqu'au moment où notre conducteur indigène nous expliqua l'affaire.

Désignant du doigt un autre Cafre, il dit : « Vous voyez le duc d'York là-bas (les indigènes ont de ces grands noms).. Lui grand menteur. Lui est venu au camp et a raconté au grand chef beaucoup tués. Lui pas vu combat du tout. Lui terrible grand menteur. »

Voilà comment le service des renseignements britanniques se procure beaucoup de ses informations.

M. Cécil Rhodes

Londres, 3 mars. — D'après le correspondant du *Standard* au Cap, l'état de M. Cécil Rhodes, quoique donnant quelque inquiétude à ses amis, s'est beaucoup amélioré. M. Cécil Rhodes va partir pour ses propriétés de l'Ouest où il se reposera pendant un mois.

LE SAINT DU JOUR

SAINT CASIMIR, PRINCE DE POLOGNE (1483)

Dès son enfance, et malgré les périls nombreux qui, dans sa jeunesse, menacèrent ses mœurs et chrétiennes et sa foi, saint Casimir fut un modèle de piété, de charité pour les malheureux. On ne l'entendit jamais, même dans les conversations les plus intimes, dire une parole offensante pour autrui. Mais il est surtout célèbre par sa dévotion envers la Sainte-Vierge, en l'honneur de laquelle il composa une hymne qui est encore souvent récitée dans les églises. Il mourut âgé seulement de 25 ans.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Sœur Jeanne Le Meunier, à 75 ans, des religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve, à Saint-Brieuc. — Sœur Marie Pernet, de la même communauté, aussi à Saint-Brieuc, à 71 ans. — M. l'abbé Pavy, à Saint Judat, à 31 ans. — M. Eugène Jaillot, à 41 ans, à Saint-Aignan (Mayenne). — M. l'abbé G. Blanchet, curé doyen de Quintin. — M. Legal La Salle, juge au tribunal de Saint-Brieuc, à 59 ans. — M. Richeux, chanoine honoraire, curé d'Orvault, à 31 ans. — M. Joseph Morel, à Rennes, à 55 ans. — M. Julien Rouget, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, à Erguy. — Mlle Elisabeth de Rocquigny du Fayel, au couvent du Sacré-Cœur à Amiens, à Dinan. — Sœur Sainte-Hélène, des religieuses Augustines hospitalières de Saint-Louzeau, près Chinon le 1er mars, à 64 ans, après quinze ans de vie religieuse. — M. Louis Lacave Laplagne, ancien député à l'Assemblée nationale, ancien sénateur du Gers, président de la Fabrique de la Trinité, à Paris, le 25 février, à 65 ans. — M. Vireraux, ancien conseiller général et maire de Saint-Beauzire, pèlerin de Lourdes, à Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme), à 90 ans. — M. Louis Pechard, à Touchy (Eure-et-Loir), à 37 ans. — A Périgueux, M. Fernande Dorthanel, 46 ans ; M. Joseph Spinosi, 68 ans ; M. Albert-Denis Richard, 54 ans, chef de bataillon en retraite.

SOUS CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT

(100 jours d'indulgences)

Croisade de prières et de pénitences

Les adhésions à la croisade de prières et de pénitences se multiplient au delà de toute espérance. Les encouragements les plus précieux lui arrivent de tous côtés. En une lettre à son clergé (lettre que nous avons déjà reproduite dimanche), Mgr de Périgueux donne ces sages conseils :

Mon cher ami,

A l'approche des élections législatives qui vont avoir lieu dans quelques semaines et qui peuvent exercer une si grande influence sur l'avenir de notre bien-aimée France, nous avons le devoir, tout en gardant la réserve convenable, de nous préoccuper de ce grave événement et de prier pour que Dieu bénisse et féconde les bonnes intentions du corps électoral et de ses représentants.

Dans cette pensée, je prescris une neuvaine de prières *pour la France*, à faire dans les jours qui précèdent immédiatement la fête de saint Joseph.

CONDITIONS D'ENVOI

Chaque paquet de 100 feuilles de la croisade, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 20.

Chaque paquet de 50 images-chromos de saint Michel avec prières spéciales pour les élections au verso, 0 fr. 25. *Port en sus*, 0 fr. 15.

Nous enverons gratuitement sur demande 10 feuilles de la croisade et une image comme spécimen.

POUR LA PASSION

Sur le chemin du Calvaire, série de 12 méditations, par le P. Hébert, O. P. Un vol. in-12 de 200 pages.

Broché, 2 francs ; port, 0 fr. 50.

La Voie douloureuse à Jérusalem.

Méditations et souvenirs d'un pèlerin sur les 14 stations du chemin de la croix, par M. l'abbé M. P. Brandel. Un vol. in-32 de 200 pages avec 14 gravures. Nouvelle édition.

Broché, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 15.

Relié toile noire, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 25.

Courtes méditations pour le chemin de la croix. Un vol. in-32 de 128 pages avec gravures représentant les 14 stations.

Broché, 0 fr. 10 ; port, 0 fr. 05.

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe

« LES CONTEMPORAINS »

Parmi ceux qui ont dit le plus fait pour le bien spirituel des hommes, l'abbé Dufriche des Genettes occupe une place à part. D'une paroisse de Paris inconnue et où la piété était nulle, il fit le fameux sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, et de l'Archiconfrérie qu'il y forma une cause bien connue de conversion et de salut pour une multitude.

Chaque semaine une livraison illustrée de 16 pages in-8, 0 fr. 10 ; un an, 6 fr. Pour les abonnés du *Pèlerin*, 2 fr. 60. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

LA TONNE D'OR

DEUXIÈME PARTIE

AVENTURIER MALGRÉ LUI

(Suite)

Et puis vous vivrez tous. Et je baiserai ce front ma pauvre petite sœur Anhita que j'aurais tant voulu sauver !

Si j'pouvais trouver un trésor,
Bonn' un grand pot, des pièces d'or.

Il n'y avait point de pot si grand que cette tonne. Je rions.... Et j'avais des larmes sur le cœur. C'était bien pour moi que Nannon chantait ainsi dans sa chambrette autrefois mais savoir elle-même pourquoi. Elle avait vaguement le désir d'être riche pour me faire heureux.

On marchait sous bois à quelque cent pas de moi : sans doute une bête sauvage. Cela ne m'inquiétait point. Le vent apporta à mes narines une âcre odeur de fumée. Chimère ! Ma pensée était sur le point de s'enfuir comme la flamme mourante. Je dis adieu à tout ce que j'aimais.

On ne chantait plus. Je m'endormais dans le sentiment où doit le mort. Ma tête fut secouée par un soubresaut qui fit battre violemment mon cœur dans ma poitrine. Une bruyante détonation venait d'éclater auprès de moi.

— Touché ! fut-il dit joyeusement.

Puis :

— Va ! dégringole ! on va couper !

En même temps, la chute d'un corps lourd, chaud, velouté, fouette ma joue, puis je sentis une griffe qui labourait mon visage. Je dû pousser un cri ou un gémissement.

— Pleur-il ? fit-on. Cet opossum-là a grogné comme du chrétien !

Une main me touche. Il y eut une exclamation de surprise. La batterie d'une arme à feu craqua. Rien de tout cela ne me fit ouvrir les yeux. J'étais de pierre.

— Il ne bouge pas, murmura-t-on. Oh, camarade ! Vous n'êtes cependant pas tombé ivre en revenant de la foire à Hennebont ? Etes-vous blessé ? Je suis une bonne âme, Yvon Legoff, de Port-Navalo, sur la rivière d'Auray, dans le département du Morbihan.

Je fis un tel effort que mes lèvres s'entr'ouvrirent et que je dis :

— Connaissez-vous Nannette ?

— *Ma'ar-Doué !* jura-t-on, en quelque chose d'approchant, car je ne sais pas le breton, si je connais Nannette ! oui bien ! et Nannon aussi ! Il y en a plus de six douzaines sur la paroisse de Sainte-Anne ! Ouvrez la bouche, mon camarade, et suceez-moi une goutte de *guinardant*, ça vous réchauffera le cœur.

Le goulot d'une bouteille cissée toucha mes lèvres et je sentis la brûlure de l'eau-de-vie. J'ouvris presque aussitôt les yeux. La lueur d'un feu voisin me frappa. Cependant, l'idée que tout cela n'était qu'un rêve s'obstinait en moi.

— Ah ! ah ! dis-je ranimé tout à coup, car je n'avais d'autre mal que mon extrême faiblesse : merci, Legoff, merci, mon ami. Voilà bien du temps que je cours après vous.

— Vous vous cassez, répliqua-t-il en réchauffant mes mains dans les siennes. Est-ce que je vous dois de l'argent, l'homme ?

Il ajouta avec son bon rire de compagnard halt, mais malin :

— C'était peut-être vous qui couriez après moi, mon frère mais, pour bûf, c'est moi qui vous ai attrapé. Voyons, qu'est-ce que nous avons ? sommes-nous blessé, enrhumé ou malade de la colique ?

— *J'ai faim*, répondis-je.

— A la bonne heure, *ma'ar-Doué !* moi aussi. Alors ne bavardons pas, et mettons le rôti à la broche.

Je pus me relever avec son secours et j'allai m'asseoir les pieds devant son feu. Je songeais en moi-même que j'aurais pu mourir-là, à quelques pas du secours, sans l'aide spéciale de la Providence. Si le chant, si l'odeur de la fumée ne m'avaient éveillé. Il avait fallu, pour secouer ma torpeur, le coup de feu tiré à mon oreille, et surtout la longue égratignure dont l'opossum agonisant avait labouré ma joue.

On l'écorchait ce pauvre opossum, mon sauveur, et malgré ma reconnaissance j'avais grande hâte qu'il fût cuit à point. Yvon Legoff, en disposant sa broche, fredonnait la chanson. Ceux qui aiment cette chanson-là ne peuvent pas s'en passer, paraîtrait-il.

Il s'interrompit pour me dire :

— Nous ne faisons pas bonne garde, mon frère. J'allais marcher sur vous et vous ne disiez pas gare. Un homme endormi par terre et sans feu dans ce pays-ci court grand risque de ne pas s'éveiller.... Ecoutez !

Un sifflement léger et semblable à celui que produit la bouche humaine en frappant de son souffle la lame inclinée d'un couteau se fit entendre du côté de mon ancien gîte. Yvon prit aussitôt d'une main la baguette de son fusil et de l'autre un tison ardent ; l'instant d'après il revint, traînant par la queue un trigonocéphale de magnifique grandeur, et comme je regardais, non sans effroi, la monstrueuse vipère, il reprit :

— Celui-là a manqué le coche, mais pas de beaucoup. Je l'ai trouvé roulé à la place même que vous aviez échauffée. Heureusement qu'il n'y avait plus personne.

— Aussi, ne comptais-je pas m'éveiller, dis-je, répondant à une précédente parole.

— Vous êtes sans ressources ?

— J'ai mes poches pleines de poudre d'or.

— Chut ! Parlez plus bas quand vous parlez d'or. Ces diables de buissons sont comme les murs de chez nous, ils ont des oreilles. Nous sommes dans le *range* de Gordon Leath.

Il parait que ces coquins de *bushrangers* ont chacun leur arrondissement, ni plus ni moins que des notaires.

— L'or ne donne pas à manger, reprit Yvon, qui retourna son rôti, dont l'odeur exquise me prenait déjà au nez et au cœur. Les opossums et les dingos sauvages ne viennent pas se vendre eux-mêmes, comme il est dit dans un conte pour les enfants de mon pays. D'où êtes-vous, vous, mon compagnon ?

— De Paris.

— Ah ! la grand'ville. On en parle jusqu'à Port-Navalo. Et que faites-vous ?

— Je suis notaire.

— Bon ! drô